



Le 27 avril 2023

**Karine Charest**  
Directrice – Affaires corporatives et  
gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0116**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 27 mars 2023 et dans laquelle vous nous demandez :

*« ... Nous désirons obtenir les informations et/ou documents suivants:*

- Copie du décret autorisant le bail entre le Gouvernement du Québec et la St.John River Storage Company, obtenu le ou vers le 30 août 1929;*
- Copie du bail qui a été conclu entre le Gouvernement du Québec et la St.John River Storage Company le ou vers le 21 novembre 1929 et se terminant le 31 mars 2005;*
- Copie du renouvellement du bail du 21 novembre 1929, le ou vers le 31 mars 2005. S'il n'a pas été renouvelé et qu'un autre nouveau bail a été conclu entre Hydro-Québec et le Gouvernement du Québec, nous désirons en obtenir copie également;*
- Copie de toutes les demandes de décrets présentées par Hydro-Québec afin d'exproprier au Lac Témiscouata, qu'elles aient été faites au ministre ou au conseil exécutif et qu'elles aient été refusées ou autorisées;*
- Copie de tous les décrets obtenus par Hydro-Québec, peu importe devant quelle instance, autorisant Hydro-Québec à exproprier au Lac Témiscouata. »*

Concernant le point 1 de votre demande, puisque le décret du 29 août 1929 autorisant le bail entre le Gouvernement du Québec et la St-John River Storage Company relève davantage de la compétence de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « *Loi sur l'accès* ») en annexe, nous devons vous référer au responsable de l'accès aux documents de cet organisme, soit :

Me Anne Millot  
Secrétaire générale et directrice des affaires juridiques  
475, boul. de Maisonneuve E.  
Montréal (QC) H2L 5C4  
Tél. : 514 873-1101 #3111  
Télec. : 514 873-7182  
[accés@banq.qc.ca](mailto:accés@banq.qc.ca)

En réponse au point 2 de votre demande, vous trouverez en annexe une copie du bail daté du 21 novembre 1929.

En réponse au point 3 de votre demande, il n'y a pas eu de renouvellement du bail et aucun nouveau bail n'a été signé. Toutefois une mise à disposition a été conclue portant le numéro 291-T laquelle peut être obtenue auprès du Registre du domaine de l'État. L'adresse de leur site Web est le : <https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/information-fonciere/registre-domaine-etat>. Nous invoquons en conséquence les articles 1 et 2 de la *Loi sur l'accès* en annexe.

En réponse au point 4 de votre demande, nous vous communiquons en annexe la demande du 6 juin 2016.

En réponse au point 5 de votre demande, le décret No 21-2017 du 17 janvier 2017 a été publié à la Gazette officielle du Québec le 1<sup>er</sup> février 2023. Vous pouvez y accéder à l'aide de l'hyperlien suivant : [https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2017F/66019.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2017F/66019.pdf)

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Isabelle Morier pour Karine Charest

p. j.